

DECISION N°DC 31/21**AVENANT N°1 AU MARCHE N°21.006 RELATIF A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE
CONTENEURS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX ET DU
VERRE SUR 4 COMMUNES DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu le marché relatif à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux et du verre sur 4 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu le 14 avril 2021 avec la société *SULO*, 1 rue du Débarcadère, Immeuble Perspective Défense, Bât A, 92700 Colombes,

Considérant que les lieux de stockage prévus initialement dans le marché 21.006, n'ont pu être mis à la disposition du titulaire pour des raisons de disponibilité ou d'accessibilité des sites envisagés.

Considérant qu'il a été proposé au titulaire de louer un entrepôt de stockage, situé au 6 rue de la Terre de Feu aux Ulis, afin de stocker les conteneurs devant être livrés dans le cadre de ce marché,

Considérant qu'à l'issue de la campagne de conteneurisation, le titulaire a livré sur la plateforme technique du Syndicat, à la demande du SIOM, des conteneurs restants en stock,

DECIDE**ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux et du verre sur 4 communes du SIOM, avec la société *SULO*, 1 rue du Débarcadère, Immeuble Perspective Défense, Bât A, 92700 Colombes.

ARTICLE 2 :

L'objet de l'avenant est de refacturer au SIOM les frais de location de la surface extérieure du lieu de stockage susmentionné.

L'article 5.1 du CCTP est modifié comme suit :

A l'article 5.1 relatif à la préparation de la campagne de livraison, il est ajouté un lieu supplémentaire :

« Le titulaire pourra disposer d'un espace extérieur de stockage tampon des conteneurs sur un terrain de 2500 m² situé au 6 rue de la Terre de Feu aux Ulis, du lundi 24 mai 2021 au vendredi 2 juillet 2021. »

Par conséquent, une nouvelle ligne est ajoutée au bordereau de prix unitaires :

Désignation	PU en € HT/ semaine
Mise à disposition d'un terrain au 6 rue de la Terre de Feu 91940 Les Ulis 2500 m ² surface extérieure	800 €

Le second objet de l'avenant est d'ajouter un prix pour la livraison avec déchargement et remisage sur le site du SIOM à Villejust, pour les bacs en stock à l'issue de la campagne de conteneurisation.

Par conséquent, une nouvelle ligne est ajoutée au bordereau de prix unitaires :

Désignation	PU en € HT/ livraison
Livraison avec déchargement et remisage sur le site du SIOM à Villejust	750 €

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le marché étant sans minimum ni maximum, le présent avenant n'entraîne pas de modification financière.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs à l'avenant sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le - 5 OCT. 2021

Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision :

- transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :
- affichée le :

- 5 OCT. 2021

- 5 OCT. 2021

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC31_21
Date de la décision:	2021-10-05 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au marché n°21.006 relatif à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux et du verre sur 4 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20211005-DC31_21-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20211005-DC31_21-AU-1-1_0.xml	text/xml	1015
nom original: dc 31 21.pdf	application/pdf	126724
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20211005-DC31_21-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	126724

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 octobre 2021 à 14h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 octobre 2021 à 15h00min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 octobre 2021 à 15h00min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	5 octobre 2021 à 15h05min23s	Reçu par le MIAT le 2021-10-05

